



Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mars 2025

**Date de convocation**

\*\*\*

21 MARS 2025

**Date d'affichage**

\*\*\*

21 MARS 2025

**Nombre de  
Conseillers**

\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Présents.....26

Votants.....32

N° DEL-25-11

**Objet**  
\*\*\*\*

**Approbation du  
Compte  
Administratif 2024  
de la commune de  
Marly**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Étaient Présents :**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARNEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

**Étaient Absents excusés :**

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Serge MOREAU, adjoint au Maire.

Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire, avait donné procuration à Mathilde BARBIEUX, conseillère municipale déléguée.

Jeanne-Marie BINOT, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.

Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Hélène MARTIN, conseillère municipale déléguée.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Joël BOUTE, conseiller municipal délégué.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

**Secrétaire de séance :** Frédérique VISTE

## COMMUNE DE MARLY (59)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025

#### Rapport :

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérés dans les mêmes formes.

Le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis à l'approbation de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Le compte administratif 2024 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	12 999 978,99 €
Recettes	16 398 125,10 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 398 146,11 €</b>
Résultat reporté N-1	3 652 250,99 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 050 397,10 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	10 350 949,35 €
Recettes dont affectation du résultat au 1068	7 809 823,63 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 2 541 125,72 €</b>
Résultat de l'exercice précédent	- 1 375 685,14 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 3 916 810,86 €</b>

**Vu** l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et au compte de gestion ;

**Vu** l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin suivant l'exercice comptable concerné ;

**Considérant** la présentation du compte administratif 2024 de la commune de Marly ;

**Considérant** que le compte administratif 2024 de la commune de Marly est identique au compte de gestion du comptable public ;

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- d'approuver le Compte Administratif de la commune de Marly pour l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 059-215903832-20250327-DEL\_25\_11-BF

SLOW

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

**25 voix pour, 7 contre (MT. HOUREZ, C. CHATELAIN, V. MELKI, S. LEKADIR, V. CAPELLE, K. BERBACHE, E. VAN ACKER)**

Monsieur le Maire n'a pas participé au vote.

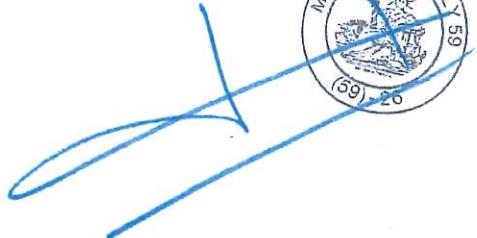
-ADOpte la proposition.

La secrétaire de séance

Frédérique VISTE


Le Maire  
Jean-Noël VERFAILLIE


Transmis en sous-préfecture le ..04/04/2025.....  
Document exécutoire à compter du ..04/04/2025